

CONDITIONS GENERALES

RÉSERVATION :

Les réservations se font uniquement avec le formulaire de réservation, après accord du Domaine de CHADEYRON et dans la limite des disponibilités. A réception de votre réservation et de votre acompte, nous vous adresserons, en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou louée. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. Le nombre de personnes occupant un locatif ne peut excéder la capacité maximum autorisée. En saison et moyenne saison, l'arrivée pour les locations doit toujours avoir lieu après 14 heures ; le départ est prévu le matin avant 10 heures. Tout locataire arrivé doit se présenter au bureau d'accueil muni de son bon de réservation. Les clés lui seront alors remises contre un chèque de caution. Aucune arrivée entre 12 h et 14 h.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

1- Pour un emplacement un acompte de 30 % + 18 € de frais de réservation (non déductible) doit être versé lors de la réservation, le solde est à régler à l'arrivée, avant la prise en possession de l'emplacement.
2- Pour un hébergement locatif, un acompte de 30 % du prix total plus 25 € de frais de réservations non déductibles doit être versé lors de la réservation à l'ordre du Camping Chadeyron, le solde est à régler 30 jours avant l'arrivée, sans relance. Sans règlement du solde dans le délai prévu, nous nous réservons le droit d'annuler votre réservation et l'acompte précédemment versé restera acquis par le Domaine.

MODIFICATIONS ET ANNULATIONS :

Modifications de réservations : Les réservations ne peuvent être modifiées qu'au plus tard 6 semaines avant la date de début du séjour ou dans la limite des disponibilités à la date de la modification.

Arrivée retardée - Départ anticipé : En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur votre réservation, aucun remboursement ne sera effectué.

Vous devrez nous aviser de votre arrivée retardée PAR ECRIT Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, l'emplacement ou le mobil home sera alors attribué à un autre client, dès le lendemain à 12 h .

Annulations :

1 - Du fait du Domaine de CHADEYRON : En cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, à l'exception de cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des vacanciers, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.
2 - Du fait du locataire : En cas de résiliation plus de 30 jours avant le début du séjour, le montant de votre acompte restera acquis au Domaine. En cas de résiliation moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour sera dû, les annulations doivent nous parvenir par lettre recommandée. Pour ces raisons nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation et interruption de séjour. Si vous le souhaitez, nous pouvons vous envoyer les documents de la Fédération Française de Camping et de Caravaning avec qui vous pourrez traiter directement.

1- DOMMAGES :

Les équipements et installations doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Le matériel de chaque mobil-home fait l'objet d'un inventaire. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler le jour même toute anomalie.

Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent la maison engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre d'un hébergement locatif ou d'un emplacement est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations apportés à l'hébergement, commis par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rende visite. Il doit être assuré en Responsabilité Civile.

Une caution de 200 € pour une location de mobil home ou résidence mobile devra être versée par le locataire à l'arrivée et avant la prise en possession de l'hébergement pour dégradations éventuelles et sera restituée, après examen des lieux, dans les 2 ou 3 jours qui suivent. La location doit être nettoyée par vos soins. Une somme forfaitaire de 60 € sera retenue si la location n'est pas rendue dans le meilleur état de propreté possible. (l' inventaire se fait en général le samedi matin ou le jour du départ à 10 h).

Les Emplacements tentes ou caravanes doivent être laissés propre avant chaque départ.

ANIMAL DOMESTIQUE :

Votre animal est admis, à condition d'avoir été déclaré lors de la réservation, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents, de respecter les règles élémentaires d'hygiène et l'intégrité des installations. Il doit être tenu en laisse et son carnet de vaccination à jour doit pouvoir être présenté.

Les animaux domestiques ne sont pas admis dans la piscine et sur la plage.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR TROUBLES ET NUISANCES :

Slip de bain obligatoire à la piscine. Shorts ou bermudas strictement interdits.

Calme nocturne : Les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur disponible auprès de la réception, notamment en ce qui concerne le calme nocturne.

Troubles et nuisances : Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou attente à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparation que le Camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

RESPONSABILITÉ : La responsabilité du Camping, au delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de :

- vol, perte ou dommage, de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.

- nuisances dues aux phénomènes naturels.

- panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations du camping. Mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations, y compris piscine, nécessitées par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodiques. Le camping se réserve expressément le droit de modifier la conception et la réalisation du camping. La caution ne constitue pas une limite de responsabilité, le locataire doit être assuré en responsabilité civile.

|

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de location et les accepte.

Date :

Signature :